

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### LA DÉTECTION :

Un usage à la demande et variante à l'extinction

La détection répond aux attentes des communes lors de nouvelles installations ou de rénovation de leur éclairage public.

Le passage d'un usager déclenche le passage du mode veille au mode actif pendant une durée déterminée (programmation à la demande).

**Il existe sur le marché une multitude de produits répondant à vos attentes.**

Cette solution rend un réel service auprès des administrés et répond aux enjeux énergétiques et environnementaux. Il est possible de pratiquer l'extinction nocturne avec la détection !



**Pour exemple, le parc de stationnement du SDESM est doté de cette technologie avec coupure de nuit.**

Par exemple et en période **hivernale**, la gestion des points lumineux peut être paramétrée avec différentes plages :

De l'allumage jusqu'à 18h à 100%

**18h** passage en mode veille à **50%**,  
détection temporisée pour un éclairage à **100%**.

**20h** passage en mode veille à **10%**,  
détection temporisée pour un éclairage à **100%**.

**22h** passage en mode veille à **0%**,  
détection temporisée pour un éclairage à **100%**.

**6h** passage en mode veille à **50%**,  
détection temporisée pour un éclairage à **100%**.

### TRAVAUX ÉLIGIBLES SUBVENTION : 50%

La gestion et le pilotage de l'éclairage public par la détection, optimisent l'usage raisonné du service. Grâce à cet investissement, la détection réduit fortement la consommation électrique et la facture énergétique.



### LES PRÉCAUTIONS

Aupréalable, une étude doit être réalisée aussi bien pour les projets de rénovation énergétique en LED que les nouvelles installations en prenant en compte la configuration du site.

#### Les sites à privilégier sont :

- ✓ Voies type liaisons douces (piétons / cyclistes)
- ✓ Espaces et lieux à sécuriser
- ✓ Voies secondaires
- ✓ Lotissements
- ✓ Parkings

	ÉCLAIRAGE 100%	ÉCLAIRAGE 0%	
Economies	●	●	Economies ●
Sécurité	●	●	Sécurité ●
Nuisances lumineuses	●	●	Nuisances lumineuses ●



## VERS UN RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT

Le monde numérique nous apporte des nouvelles solutions et moyens technologiques. De manière complémentaire aux enjeux environnementaux et énergétiques, ces possibilités offrent de nouveaux services aux citoyens et aux communes. Les élus qui investissent dans leur éclairage public doivent coordonner et mutualiser avec les projets d'aménagements et le développement de leur territoire.

L'objectif est double :

- Installation de nouveaux points lumineux intelligents grâce à une gestion électronique et communicante.
- Installation et mutualisation des équipements connectés, lesquels sont raccordés sur le réseau électrique existant ou à construire.

Le SDESM accompagne les communes dans les projets d'éclairage public intelligent afin de répondre aux attentes sécuritaires et environnementales.

### Il existe d'autres solutions techniques :

- Gestion au point lumineux par l'installation de module électronique et par les réseaux IoT (internet des objets connectés) type 5G, Lora, Bluetooth, Zigbee...
- Commande par horloges astronomiques radio-synchronisées (GPS ou grandes ondes ou connectées) ou télégestion.
- Pilotage d'installation de luminaires communicants par détection
- Gestion des projecteurs de mise en valeur alimentés par le réseau d'éclairage public avec une coupure à 1h du matin.

### Les professionnels de l'éclairage public disposent d'autres solutions :

- Horloges inter-connectées,
- Programmation avec smartphone,
- Gestion à distance des luminaires par internet,
- Pilotage dynamique des installations par caméra.

## LES PRÉCAUTIONS

- L'éclairage public est éteint la journée.
- Les équipements permettant les nouveaux usages nécessitent une alimentation électrique permanente.
- Une modification des installations doit être étudiée et réalisée pour satisfaire la demande en énergie supplémentaire.



eclairagepublic@sdesm.fr